

---

# Les démarches de labellisation de ”bar de ligne” sont-elles soutenables face à la Tragédie des communs (Hardin, 1968) ?

Bruno Drouot\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Université Caen Normandie – CREM UMR CNRS 6211 – Esplanade de la Paix - 14000 CAEN, France

## Résumé

Au début des années 1990, des ligneurs Bretons se sont regroupés pour s’engager dans une démarche de labellisation du bar de ligne, dans un contexte de concurrence avec des importations du bar d’aquaculture et des débarquements de bar de chalut. Sur un territoire délimité, dans une profession caractérisée par son individualisme et son atomocité, est née une organisation sociale forte pour mettre en avant autant des qualités liées au goût et au terroir de leur produit qu’à leur savoir-faire artisanal (Boude et al., 2002). La réussite de cette démarche de labellisation a incité d’autres ligneurs à s’engager à leur tour - au sein de leur territoire – dans l’apposition d’un label : ” bar de ligne de Normandie ”, ” bar de ligne de Noirmoutier ” et ” bar de ligne de Saint-Jean-de-Luz ”, notamment.

Les stratégies d’imitation des ligneurs impliquent des modifications du label pour la rendre perceptiblement différente, même partiellement, de celles proposées par les autres (Lee et Zhou, 2012). Le label de qualité est une innovation technique tandis que la démarche de labellisation est considérée comme une innovation organisationnelle (Janin et al., 2015). L’institutionnalisation de l’innovation dans sa dimension sociale passe par un processus de diffusion des pratiques à d’autres territoires et devient une innovation territoriale (Drouot et Le Corroller, 2019). Ces ligneurs ne s’engagent pas uniquement dans le but de copier les ligneurs Bretons, mais aussi pour se distinguer et forger de nouveaux marchés régionaux.

Les ligneurs engagés dans des démarches de labellisation, en l’absence de mesures de régulation de l’accès aux stocks de bar commun, se sont retrouvés confrontés au phénomène de la tragédie des communs (Hardin, 1968). Au début des année 2010 (ICES, 2014), une rapide dégradation de l’état des stocks a impacté fortement les différents métiers de pêche professionnelle (chalutiers, fileyeurs, ligneurs) contraignant de nombreux ligneurs à abandonner leur activité, jusqu’à remettre en question la démarche de labellisation initiée (Bonnet et al., 2025).

L’objectif de notre article est de caractériser les démarches de labellisation puis de comparer leurs trajectoires économique face à la tragédie des communs (Hardin, 1968). Cette caractérisation se base sur leur gouvernance, dépendance économique aux ressources territoriales, soutien institutionnel, etc. La démonstration s’appuie sur une analyse multi-cas, en revenant sur le démarrage puis le développement de chacune des quatre démarches de labellisation. En mobilisant une méthode mixte (Ferru et Gonçalves, 2025), nous exploitons, d’une part, une base de données de FranceAgriMer et sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès de l’acteur clé de chaque démarche de labellisation.

---

\*Intervenant

La résilience organisationnelle dans le secteur de pêche présente réellement des caractéristiques qui lui sont propres. La disponibilité de la ressource - sur un territoire donné - permet ou non au ligneur de poursuivre son activité avant tout autre considération économique, sociale ou environnementale. Même s'il y a une capacité d'appropriation par l'apprentissage des crises antérieures (Altintas et Royer, 2009), les ligneurs Bretons se sont retrouvés en grande difficulté. Leur viabilité économique, contrairement aux ligneurs des autres démarches de labellisation, s'explique par la présence d'autres ressources territoriales, de substitution et à forte valeur ajoutée, également accessibles (Le Floc'h et al., 2020).

**Mots-Clés:** Economie, Durabilité, Labellisation, Pêche